


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240912-11 Du 09 décembre 2024 PERSONNEL MUSÉE RENOUVELLEMENT VACATAIRES 2025</p>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PERSONNEL
MUSÉE
RENOUVELLEMENT VACATAIRES 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 mars 1998, il a été décidé l'emploi de vacataires au musée rural pour faire face à des tâches ponctuelles notamment à l'accueil. Il propose de renouveler cette formule pour **2025** et demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, décide :

- **de renouveler** l'emploi de vacataires à l'accueil au musée rural pour l'année **2025** ;
- **de rémunérer** sur la base du **SMIC en vigueur, majoré de 25 % pour les vacations effectuées les samedis, dimanches et jours fériés** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance